



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2017 – 14 DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

relatif à

L'aménagement de l'accès à l'UCI « Chemin de la Mêlée »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Ce chemin est un axe important pour cette zone sportive où se mêle le football, le tennis, une salle de sport et bien sûr le centre mondial du cyclisme. Toutes ces activités demandent des zones de parcage importantes, pour les diverses manifestations organisées.

2) HISTORIQUE

La route est en impasse et joue un rôle de desserte pour les parcelles bordières. L'aménagement actuel, ainsi que la plupart des conduites, eau, EU, gaz, électricité, Swisscom, éclairage public ont été posées en 1985 et sont en bon état.

3) CONTEXTE ACTUEL

Le gabarit pour la circulation et le parcage actuel est suffisant, mais la surface demande une réfection complète de l'infrastructure routière qui est dans un très mauvais état. L'aménagement routier est on ne peut plus simple et ne correspond pas aux critères de partage de circulation. Les places de parcage sont actuellement squattées par le personnel du magasin proche, par les véhicules de covoiturage et autres, ce qui limite les disponibilités pour les utilisateurs des places de sports.

4) DESCRIPTION DU PROJET

Pour l'étude de cette réfection, nous avons considéré le chemin de la Mêlée sur la partie comprise entre la route Industrielle et l'entrée sur le parking de l'UCI. Le parage perpendiculaire à gauche sera interrompu par 7 îlots de verdure et d'un arbre. Nous profitons de ces travaux pour aménager des places en grilles gazon le long de l'accès aux terrains de football.



Espace partagé

La largeur de circulation partagée entre les voitures, vélos et piétons sera de 6.80 mètres. Un revêtement en pavage prolongera les îlots de verdure perpendiculairement à la route.

Des bancs et des poubelles du type « Requin » seront posés selon les possibilités.

L'infrastructure de la route répondra aux normes en vigueur, pour la profondeur du gel et pour les charges issues de sollicitations normales. Elle comprendra 50 cm de grave I non gélive.

La superstructure sera réalisée comme suit :

- Couche de réglage au gravier, épaisseur 3 à 5 cm
- Enrobé bitumineux : Couche de base ACT 22S, épaisseur 10 cm
Couche de liaison ACB 16S, épaisseur 5 cm
Couche d'usure ACMR 8 VD, épaisseur 3 cm

Places de parc

Secteur le long de la route d'accès à l'UCI (70 places) :

Son infrastructure sera composée de grave I non gélive, épaisseur 50 cm.

La superstructure sera réalisée comme suit :

- Couche de réglage au gravier, épaisseur 3 à 5 cm
Revêtement en béton lavé

Secteur le long de l'accès aux terrains de football (36 places) :

Son infrastructure sera composée de grave I non gélive, épaisseur 50 cm.

La superstructure sera réalisée comme suit :

- Couche de réglage au gravier, épaisseur 3 à 5 cm
Pose de grilles gazons

La gestion du parcage sur l'entier du secteur sera gérée par horodateurs. La première heure sera gratuite.

Eaux claires ou pluviales

Un dévers unique contre la forêt permettra le ruissellement et les eaux claires seront infiltrées à la nappe phréatique au moyen d'une tranchée drainante sur toute la longueur de la zone de parcage.

Eaux usées

L'équipement du quartier en évacuation des eaux usées existe. Les couvercles des chambres existantes seront remplacés dans les zones de roulement par des couvercles carrossables à 10 tonnes et remis au niveau définitif avec un cadre béton.

Eau potable

Aucun travail n'est prévu sur le réseau d'eau potable.

Eclairage public

Le projet prévoit le remplacement de l'installation existante, par la pose de 7 ensembles d'éclairage d'une hauteur de 8 mètres, du type TECEO 1, 32LEDs, 51W, blanc neutre, avec abaissement nocturne de 23 h à 5 h à 50%.

Services industriels

Swisscom SA : le chemin est déjà équipé. Si des travaux sont prévus, ils seront pris en charge par la société.

Cablecom : le chemin est déjà équipé. En cas d'intervention, les prestations seront facturées à la société.

Romande Energie : le chemin est déjà équipé. En cas d'intervention, les prestations seront facturées à la société.

La Société du Gaz de la Plaine du Rhône : le réseau est existant. Aucune modification n'est prévue. Les branchements privés seront contrôlés.

Marquage routier

Lors d'une séance avec le Voyer Henri Ravussin et l'accidentologue M. Cuttelod, la sortie sur la route Industrielle a été validée comme existante sur place.

Coûts des mesures

Le coût estimé des travaux, se décompose comme suit :

	Totaux
Travaux de génie civil	SFr. 430 000.00
Travaux du revêtement bitumineux	SFr. 220 000.00
Marquage et signalisation	SFr. 10 000.00
Eclairage public	SFr. 38 800.00
Mobilier urbain	SFr. 5 000.00
Horodateurs	SFr. 20 000.00
Plantations	SFr. 14 000.00
Honoraires	SFr. 32 500.00
Divers et procédures	<u>SFr. 13 000.00</u>
 Total	 SFr. 783 300.00
TVA 8 %	<u>SFr. 62 664.00</u>
 Total du crédit demandé	 SFr. 845 964.00

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Cet aménagement routier est nécessaire pour améliorer l'état existant, sécuriser les piétons et donner une autre image de l'accès au centre mondial du cyclisme.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Le dossier est soumis de suite au service des routes pour approbation. Une enquête publique est requise par ce même service, selon la procédure simplifiée. Cette démarche sera menée en parallèle de la décision du Conseil Communal.

Le montant de ces travaux nous permet la procédure sur invitation. Elle pourra être amorcée dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter au printemps, pour une durée de 4 mois. La pose du tapis bitumineux se fera de suite.

7) ELEMENTS DE COMPARAISON

Ceux-ci s'arrêtent uniquement entre l'état existant et des aménagements répondant aux normes actuelles en matière de sécurité routière.

8) DEVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mobilité, respectant et favorisant à long terme les différents moyens de transport et de déplacement. Ils améliorent la sécurité de l'ensemble des usagers. L'éclairage utilisé sera économique, selon les dernières techniques en la matière.

9) INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 845'964.- TTC est calculé sur la base d'estimations et d'avant métrés selon les prix courants 2017.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités par prélèvement sur la réserve « Terrains industriels », mais au maximum sur 20 ans. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2017- 14 du mercredi 18 octobre 2017
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 845'964.- TTC pour l'aménagement du chemin d'accès à l'UCI
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 845'964.- TTC aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir par prélèvement sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités par prélèvement sur la réserve « Terrains industriels », mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet

Municipal délégué : M. G. Devaud